

2017-2020

# PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES

AU CŒUR DE  
L'ACTION  
GOUVERNEMENTALE

**ENSEMBLE**   
on développe notre économie

Québec 

2017-2020

---

**PLAN STRATÉGIQUE  
DU MINISTÈRE  
DES FINANCES**

Version amendée

Dépôt légal – Mars 2019 (3<sup>e</sup> édition)  
(2<sup>e</sup> édition, Janvier 2019)  
(1<sup>re</sup> édition, Novembre 2017)  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 1922-9836 (Imprimé)  
ISSN 2369-2863 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

# MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec fierté que nous présentons le Plan stratégique 2017-2020 du ministère des Finances, conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique.

Ces dernières années, le ministère des Finances a relevé plusieurs défis en matière de finances publiques. Il a contribué à la relance de l'économie et à l'amélioration des finances publiques en mettant en œuvre les mesures du Plan économique du Québec.

Le Ministère a de plus collaboré étroitement avec d'autres ministères à plusieurs travaux pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et l'accès au marché du travail.

C'est dans ce contexte de transformation économique et sociale du Québec que nous avons élaboré le nouveau plan stratégique. Le ministère des Finances doit agir comme catalyseur pour favoriser la création de richesse et sa redistribution. Le Plan stratégique 2017-2020 trace, pour les prochaines années, la voie à une politique économique et sociale durable qui répond aux attentes des citoyens, des citoyennes et des entreprises, et qui se résume à trois mots clés : productivité, prospérité et équité.

Le plan s'appuie sur les éléments suivants :

- une gestion responsable des finances publiques;
- un Québec entreprenant et compétitif qui génère et redistribue durablement de la richesse;
- une équipe experte et mobilisée au ministère des Finances.

Ce plan permettra de guider les actions du Ministère durant les trois prochaines années. Pour y parvenir, je suis fier de pouvoir compter sur l'expertise et les compétences exceptionnelles du personnel et des gestionnaires du ministère des Finances.

Nous sommes convaincus que les efforts conjugués de tout un chacun rendront possible la mise en œuvre du nouveau plan stratégique.

Le ministre des Finances,



Carlos Leitão  
Novembre 2017



**Le plan stratégique est la feuille de route que se donne une organisation pour réaliser ses objectifs à moyen et à long terme. Il vise à définir les stratégies qui concrétiseront la mission et la vision de l'organisation.**

---

**UN MINISTÈRE  
AU CŒUR DE  
L'ACTION  
GOUVERNEMENTALE**

## TABLE DES MATIÈRES

---

Présentation du Ministère	2
Des finances publiques saines et une croissance économique soutenue	4
Les enjeux et les choix stratégiques 2017-2020	9

### TABLEAU SYNOPTIQUE



# PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

## LE MINISTÈRE

Le Ministère compte sur l'expertise de huit grands secteurs :

- Contrôleur des finances
- Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones
- Financement et gestion de la dette
- Politique budgétaire
- Politiques aux particuliers et à l'économique
- Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État
- Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif
- Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières

Ces secteurs sont appuyés par des unités de soutien, comme la Direction générale de l'administration, la Direction des communications ainsi que la Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle.

## NOTRE VISION

Le ministère des Finances du Québec, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique équitable du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

## NOTRE MISSION

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.



Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

## NOS VALEURS

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales d'intégrité, d'impartialité, de compétence, de loyauté et de respect, auxquelles s'ajoutent la rigueur, l'excellence et le professionnalisme. Ces valeurs font la réputation du Ministère.



## NOS FONCTIONS

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle-conseil en matière financière et économique auprès du ministre et du gouvernement, ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Par ailleurs, le Ministère effectue un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière économique et financière.

Le Ministère appuie le ministre dans les fonctions suivantes :

- préparer et présenter à l'Assemblée nationale le discours sur le budget, qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement;
- établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et le conseiller sur ses investissements;
- surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État et qui n'est pas attribué à une autre autorité;
- gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- préparer et publier, préalablement à la tenue des élections générales qui suivent l'expiration d'une législature, un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques;
- élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le président du Conseil du trésor;
- élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

De plus, le Ministère doit :

- établir le cadre macroéconomique du budget et effectuer le suivi de la conjoncture économique afin d'orienter les politiques économiques et budgétaires du gouvernement;
- assurer le suivi du Fonds des générations et déterminer la politique de placement de ce fonds;
- mettre en place une fiscalité qui favorise la productivité des entreprises et des travailleurs, et la redistribution de la richesse;
- préparer des rapports sur l'application des lois régissant le secteur financier et proposer au gouvernement des modifications législatives à ces lois, le cas échéant;
- conseiller le ministre et les autorités pour assurer la bonne performance des sociétés d'État commerciales;
- assurer le suivi et l'encadrement des sociétés d'État;
- conseiller le ministre à l'égard des relations financières fédérales-provinciales;
- encadrer et appuyer la croissance du secteur des boissons alcooliques conjointement avec les autres ministères responsables.

Le ministère des Finances est responsable de la préparation du Plan économique du Québec.

# DES FINANCES PUBLIQUES SAINES ET UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE

Le ministère des Finances est particulièrement interpellé dans la mise en œuvre d'initiatives pour maintenir des finances publiques saines, conformément aux orientations gouvernementales. Il importe de maintenir cette ligne de conduite au cours des prochaines années afin que le Québec puisse relever les défis liés à la productivité et à l'évolution démographique.

Pour maintenir des finances publiques saines et favoriser la croissance économique, les actions du Ministère viseront notamment :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- des investissements additionnels pour :
  - favoriser la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long de la vie,
  - améliorer l'accès à des services de santé de qualité,
  - appuyer le développement économique de toutes les régions,
  - améliorer le niveau de vie des Québécois et des Québécoises;
- le maintien d'une fiscalité compétitive et équitable;
- le maintien des investissements publics en infrastructures à des niveaux élevés;
- la poursuite de la réduction de la dette par le versement des revenus consacrés au Fonds des générations.

Par ailleurs, en tant qu'organisme central responsable de la reddition de comptes sur les finances publiques, le Ministère s'assure d'effectuer la reddition de compte sur les résultats financiers de façon rigoureuse et transparente.



**Le Ministère vise à renforcer le processus de transparence au moyen de publications fréquentes d'indicateurs sur la situation financière du Québec.**





## UN CADRE FINANCIER ÉQUILIBRÉ EN 2017-2018 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Le maintien de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle au développement économique et à la prospérité du Québec.

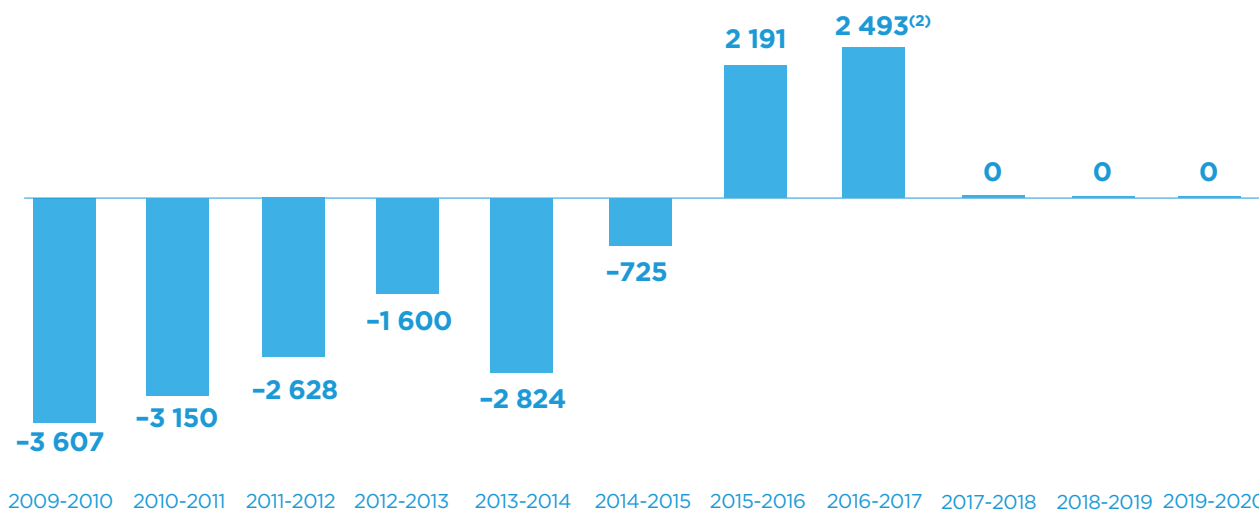
- Il nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus.
- Il permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice de tous les Québécois et Québécoises, pour les générations actuelles et futures.

Les revenus globaux permettront de financer à la fois les dépenses et les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction de la dette d'ici 2025-2026.

### GRAPHIQUE 1

#### Solde budgétaire de 2009-2010 à 2019-2020<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Résultats préliminaires pour 2016-2017 publiés dans le rapport mensuel du 22 juin 2017.

Globalement, la croissance économique, la création d'emplois et la bonne gestion des finances publiques permettront de maintenir l'équilibre budgétaire pour les prochaines années.

La bonne performance financière du gouvernement permettra :

- de financer des services additionnels pour l'éducation et la famille, l'enseignement supérieur ainsi que la santé et les services sociaux;
- d'appuyer le développement économique de toutes les régions du Québec;
- d'améliorer le niveau de vie des Québécois et des Québécoises.

## LE CYCLE BUDGÉTAIRE

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire, le ministère des Finances se base sur un cycle budgétaire précis qui comprend trois phases, soit :

- **la planification budgétaire**, qui comprend l'ensemble des travaux d'analyse, de réflexion et de consultation menant à l'élaboration du budget;
- **l'exécution du budget**, qui consiste à préparer et à mettre en œuvre des orientations budgétaires annoncées par le gouvernement;
- **le suivi et la reddition de comptes**, phase qui comprend plusieurs travaux et publications permettant au gouvernement de rendre compte de la situation budgétaire en lien avec les objectifs établis.

## L'EXPERTISE DU MINISTÈRE DES FINANCES

Au fil des années, le ministère des Finances a développé des processus rigoureux et des pratiques éprouvées.

Conformément à l'engagement du gouvernement à faire preuve de rigueur et à présenter une information budgétaire de qualité, des améliorations sont régulièrement apportées aux publications du ministère des Finances en ce qui concerne la situation financière du gouvernement. À cette fin, le ministère des Finances :

- effectue de la veille pour demeurer à l'affût des meilleures pratiques en matière de reddition de comptes;
- discute des pratiques budgétaires avec d'autres juridictions;
- s'assure d'adopter les meilleures pratiques pour la production de l'ensemble de ses publications, notamment celles recommandées par l'OCDE.

En outre, les documents du budget et de la mise à jour automnale du Québec présentent davantage d'information que la plupart de ceux des autres provinces, notamment sur les écarts et les explications quant aux sources de revenus et à l'évolution des dépenses.

La mise à jour d'automne présentée est la plus complète et la plus détaillée de toutes celles des provinces. Elle permet notamment au gouvernement de présenter des initiatives en cours d'année.

En ce qui concerne les pratiques budgétaires du Québec, une analyse publiée par l'OCDE en décembre 2013 classe le Québec au deuxième rang parmi les dix provinces canadiennes en matière d'organisation et de bonnes pratiques budgétaires.

Par ailleurs, le Québec est également la seule province qui produit un rapport sur ses opérations financières sur une base mensuelle. Elle est la seule province à expliquer de façon détaillée les révisions aux revenus et aux dépenses et à faire le lien entre ces révisions et la conjoncture économique dans le cadre d'une mise à jour économique et financière.

## LA PART DES REVENUS ET DES DÉPENSES DANS L'ÉCONOMIE

La part des revenus et celle des dépenses de l'État dans l'économie suivent généralement une évolution similaire.

De 2008-2009 à 2013-2014, le poids des dépenses dans l'économie était supérieur à celui des revenus en raison des déficits enregistrés. Le poids des dépenses a connu une croissance soutenue jusqu'en 2013-2014, où il a atteint 25,9 %.

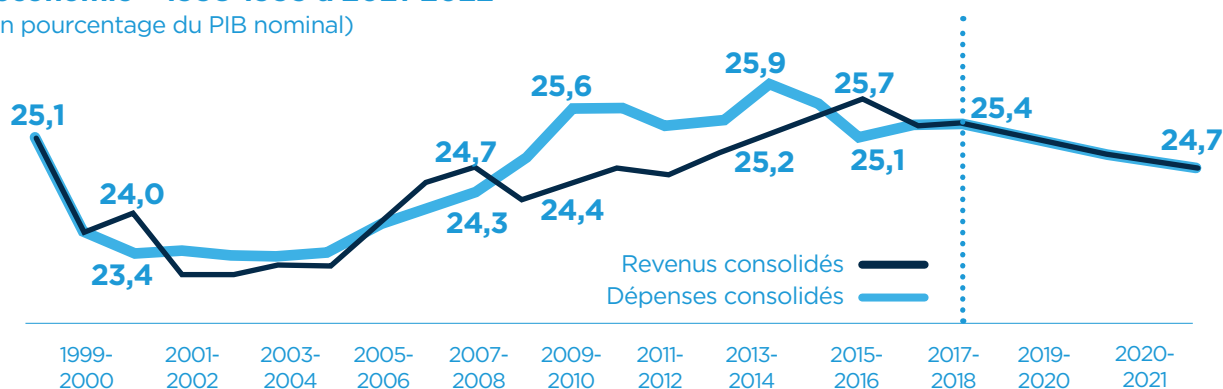
En 2017-2018, le poids des revenus et celui des dépenses représenteront chacun 25,4 % du PIB.

D'ici quatre ans, le poids des dépenses et des revenus dans l'économie s'établira graduellement à 24,7 %, un niveau comparable à celui observé en 2007-2008, soit avant la dernière récession.

### GRAPHIQUE 2

#### Évolution de la part des revenus<sup>(1)</sup> et des dépenses consolidés dans l'économie - 1998-1999 à 2021-2022

(en pourcentage du PIB nominal)



(1) Revenus excluant ceux consacrés au Fonds des générations et la provision pour éventualités.

## LA RELANCE ÉCONOMIQUE

En maintenant des finances publiques saines et équilibrées, en créant un environnement fiscal favorable aux investissements et en encourageant l'ouverture des marchés, le gouvernement du Québec, par l'entremise du Plan économique du Québec, met en place des moyens additionnels pour favoriser la croissance de l'économie et l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble de la population.

La vigueur de l'économie du Québec et la saine gestion des finances publiques font en sorte que le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de poursuivre les actions entreprises pour soutenir la croissance économique, d'investir davantage dans les missions prioritaires de l'État et de renforcer le filet social québécois.

## DES LEVIERS POUR UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE

Le Plan économique du Québec cible les leviers de la prospérité et de la productivité, dont le capital humain, l'investissement et l'innovation, afin d'améliorer les perspectives économiques de toutes les régions du Québec.

Les nouvelles initiatives annoncées dans le Plan économique du Québec permettront de :

- favoriser la réussite éducative, la formation et la participation de tous à l'essor économique du Québec;
- réaliser des avancées considérables pour positionner le Québec en tête des économies les plus innovantes, entreprenantes, ouvertes sur les marchés extérieurs et attrayantes pour les meilleurs talents;
- poursuivre les investissements dans les secteurs clés de l'économie et dans les infrastructures;
- favoriser la transition vers une économie plus faible en carbone et plus durable.

Le Plan économique du Québec de mars 2017 prévoit des mesures totalisant plus de 10,7 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir la croissance de l'économie et en faire bénéficier les Québécois et les Québécoises de toutes les régions du Québec. Plus particulièrement, ces mesures visent, entre autres, à :

- améliorer encore plus le niveau de vie de la population;
- accroître la mobilité durable, notamment au moyen du transport collectif;
- favoriser le développement économique.

Concernant le développement économique, il s'effectuera notamment :

- en investissant davantage dans l'enseignement supérieur;
- en stimulant la recherche et l'innovation pour bâtir le Québec de demain;
- en développant l'entrepreneuriat et en assurant le financement des entreprises en croissance;
- en encourageant l'investissement des entreprises;
- en assurant une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail;
- en favorisant le développement économique de toutes les régions;
- en soutenant le rayonnement de la culture québécoise.

Le Plan économique du Québec des prochaines années poursuivra ces orientations, ce qui favorisera un environnement économique sain, au bénéfice de tous les Québécois.

# LES ENJEUX ET LES CHOIX STRATÉGIQUES 2017-2020

Face à une économie mondiale en transformation tournée vers le numérique et les nouvelles technologies, le Québec doit devenir plus productif. Dans cette perspective et conformément aux orientations gouvernementales, le ministère des Finances met en place des régimes fiscaux pour les particuliers et les entreprises qui favorisent l'investissement, l'innovation, l'emploi et la croissance économique.

Une économie à la fois prospère et stable contribue au mieux-être des citoyens et des citoyennes et au financement des services publics.

Le Ministère s'est fixé des priorités, dont :

- le maintien de l'équilibre budgétaire pour 2017-2018 et pour les années subséquentes;
- le suivi et l'amélioration des programmes gouvernementaux afin de mieux contrôler la croissance des dépenses;
- la poursuite de la réduction du poids de la dette;
- le maintien d'une fiscalité compétitive et équitable;
- la lutte à l'évasion fiscale;
- la révision de ses processus;
- la redistribution de la richesse.

Pour atteindre ces priorités, le Ministère orientera son action de la façon suivante :

- une gestion responsable des finances publiques;
- des conseils pour un Québec entreprenant, compétitif et qui génère de la richesse;
- un ministère rigoureux, efficace et qui informe les contribuables;
- une équipe experte et mobilisée.

Étant donné le rôle central du Ministère au sein de l'appareil gouvernemental, il convient de distinguer ces objectifs globaux de ceux qui sont liés au rendement du Ministère uniquement.

Dans le présent document, un symbole indique cette distinction :

**G** : Objectif retenu par le gouvernement auquel le Ministère contribue, mais dont l'atteinte et l'exécution ne relèvent pas exclusivement de lui en raison de nombreux facteurs exogènes et des partenaires qui contribuent à ces objectifs.

Les autres objectifs sont ceux dont l'atteinte dépend principalement du Ministère.





## ENJEU 1

# UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES

**Orientation 1 : Assurer le financement pérenne des services publics dans le respect de l'équilibre budgétaire et de la capacité de payer des Québécois et des Québécoises**

### **AXE : L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE**

Les mesures mises en place dans le Plan économique du Québec contribuent au renforcement de la croissance économique et ont permis l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année 2015-2016.

En tenant compte de la croissance de l'économie et des diverses mesures mises en place, le cadre financier consolidé prévoit le maintien de l'équilibre budgétaire.

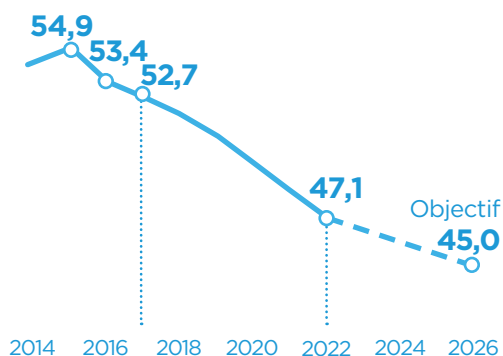
Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière qui s'inscrivent dans le maintien de cet équilibre budgétaire. Ces politiques visent notamment le niveau global des dépenses et d'investissements en immobilisations, ainsi que des orientations en matière de revenus.

Les objectifs de réduction du poids de la dette sont inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB du Québec, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006. Le maintien de l'équilibre budgétaire en 2016-2017 ainsi que pour les années subséquentes et les versements au Fonds des générations permettront de respecter les objectifs inscrits dans la Loi, soit celui de ramener le poids de la dette brute, qui s'est établi à 52,7 % du PIB au 31 mars 2017, à 45 % du PIB d'ici 2026 et celui de la dette représentant les déficits cumulés, qui s'est établi à 30,1 % du PIB au 31 mars 2017, à 17 % du PIB d'ici 2026.

GRAPHIQUE 3<sup>(1)</sup>**Dette brute au 31 mars**

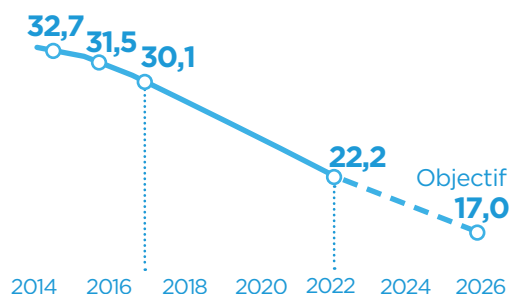
(en pourcentage du PIB)



(1) Données du Plan économique du Québec - Mars 2017.

GRAPHIQUE 4<sup>(1)</sup>**Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars**

(en pourcentage du PIB)



(1) Données du Plan économique du Québec - Mars 2017.

Le gouvernement atteindra ses objectifs budgétaires, tout en poursuivant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
1. Atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire <b>(G)</b>	Cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire atteintes chaque année <i>Cible : 100 % des objectifs inscrits dans la Loi</i>
2. S'assurer que le Québec reçoit sa juste part des transferts fédéraux <b>(G)</b>	Revenus de transferts fédéraux <i>Cible : Part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada</i>
3. Réduire le poids de la dette en poursuivant les versements au Fonds des générations	Versements au Fonds des générations effectués chaque année <i>Cible : 100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations</i> <i>Cible : 100 % des objectifs inscrits dans la Loi</i>

## ENJEU 2

# UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE

### Orientation 2 : Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

#### AXE : LA PROGRESSIVITÉ, L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'EFFICIENCE ET LA SIMPLICITÉ DU RÉGIME FISCAL

L'administration du régime fiscal ne doit pas constituer un fardeau excessif pour les contribuables. Le régime fiscal doit être efficient, c'est-à-dire qu'il doit atteindre ses objectifs au meilleur coût possible.

- Un régime fiscal simple et compréhensible permet de réduire le temps requis aux contribuables pour s'acquitter des impôts et des taxes à payer.
- De plus, afin d'alléger le fardeau administratif des contribuables, le Ministère s'assure d'harmoniser plusieurs mesures fiscales à celles du gouvernement fédéral.

Le Ministère doit également s'assurer que le régime fiscal est équitable et progressif, et qu'il limite l'évitement fiscal découlant du recours aux paradis fiscaux.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
4. Assurer l'équité, la compétitivité et l'intégrité du régime fiscal	Présentation et comparaison du régime fiscal du Québec <i>Cible : Une publication par année dans le rapport annuel de gestion</i>
	Taux de rendement des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal <i>Cible : Rendement de neuf dollars par dollar investi dans les projets financés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal</i>
	Recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux <i>Cible : Suites données à 70 % des recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux d'ici 2020</i>
5. S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible	Un examen continu du régime fiscal <i>Cible : Au moins quatre bulletins d'information par année</i>

## Orientation 3 : Mettre en place un environnement économique propice à une économie prospère

### AXE : LES ASSISES D'UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE

Le Québec doit faire face à de nombreux défis économiques pour soutenir la croissance et maintenir le niveau de vie des citoyens et des citoyennes, notamment les défis reliés à la productivité, à l'évolution démographique et à la redistribution de la richesse.

Historiquement, la croissance de la population en âge de travailler était l'un des principaux facteurs de croissance économique au Québec. Si rien n'est fait au cours des prochaines années, il est prévu que le bassin de travailleurs potentiels demeurera à peu près inchangé.

- La progression du taux d'emploi et l'amélioration de la productivité seront dorénavant les principaux déterminants de la croissance économique au Québec

C'est dans ce contexte que le ministère des Finances est appelé à instaurer et à assurer le financement de nouvelles mesures pour accroître la productivité et le taux d'emploi, notamment en encourageant davantage l'investissement privé.

En outre, le développement des entreprises du secteur des services financiers contribue à la croissance de l'économie du Québec. Il s'avère essentiel que l'encadrement de ces entreprises soit compétitif et harmonisé à celui du reste du pays, et qu'il s'inspire des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
6. Favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec (G)	Accroissement de l'emploi au Québec <i>Cible : Accroissement de l'emploi au Québec</i>
7. Maintenir un environnement concurrentiel global pour favoriser l'implantation et le développement du secteur des centres financiers internationaux (CFI) en élargissant les fonctions admissibles à la mesure fiscale	Nombre de centres financiers internationaux (CFI) <i>Cible : Ajouter deux CFI par année, pour un total de six sur trois ans, au-delà des 51 CFI déjà existants</i>
	..... Nombre d'emplois dans le secteur <i>Cible : Ajouter 335 employés admissibles dans les CFI sur trois ans, au-delà des 972 employés admissibles déjà existants, pour un total de 1 307</i>

## AXE : L'INVESTISSEMENT

Les investissements, tant ceux du secteur privé que du secteur public, représentent l'un des principaux déterminants de la croissance de la productivité. Concernant le secteur privé, des actions doivent être poursuivies pour stimuler les investissements des petites, moyennes et grandes entreprises, y compris les entreprises d'économie sociale, et ce, dans tous les secteurs stratégiques de l'économie du Québec.

La compétitivité fiscale d'une juridiction se reflète dans le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI).

Les sociétés du Québec bénéficient d'un TEMI plus faible que la moyenne canadienne, qui se compare avantageusement au niveau international.

- Pour 2016, le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'est établi à 15,7 %, comparativement au TEMI moyen observé de 16,1 % en Alberta, de 26,0 % en Colombie-Britannique, de 16,9 % en Ontario et de 17,8 % pour la moyenne canadienne.

Pour favoriser l'investissement privé, le gouvernement du Québec doit privilégier un régime fiscal des entreprises compétitif et prévisible.

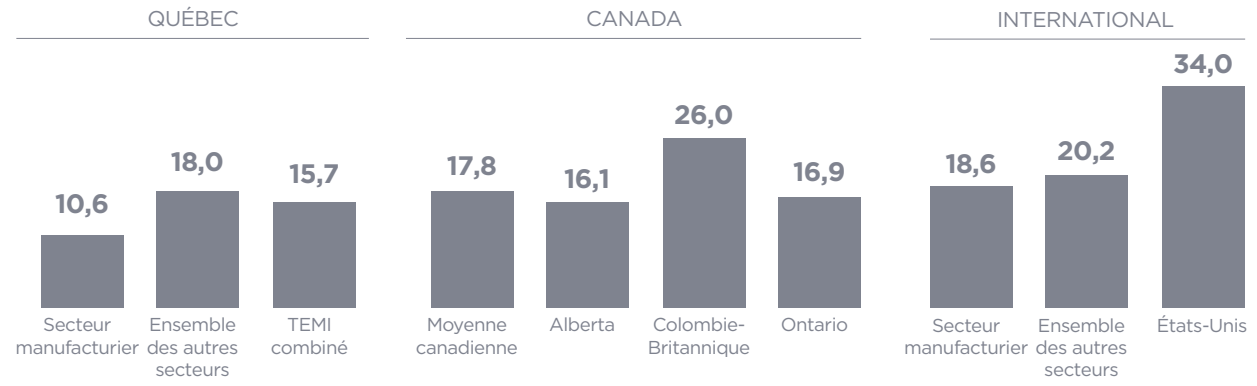
Par ailleurs, le ministère des Finances souscrit à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif en réalisant une révision quinquennale des lois et règlements touchant les entreprises. Il s'agit d'un facteur essentiel allant dans le sens des priorités gouvernementales liées à la croissance et à la productivité.



GRAPHIQUE 5

**Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements (TEMI)<sup>(1)</sup> - 2016**

(en pourcentage)



(1) Les TEMI sont une mesure théorique de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

OBJECTIF	INDICATEURS ET CIBLES
8. Favoriser la compétitivité du régime fiscal des sociétés	<p>Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés</p> <p><i>Cible : Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés maintenu sous la moyenne canadienne</i></p>

### ENJEU 3

## AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE

### Orientation 4 : Accroître notre efficience

#### AXE : LA RIGUEUR ET LA TRANSPARENCE

L'obligation de rigueur et de transparence des finances publiques nécessite que l'information financière soit accessible en temps opportun et présente un portrait complet de la situation financière du Québec. À cet égard, le ministère des Finances maintient un haut niveau de qualité et de rigueur en matière d'information financière et la rend accessible fréquemment.

Depuis juin 2014, des actions ont été annoncées afin d'améliorer l'information budgétaire et d'accroître la confiance de la population à l'égard de l'état des finances publiques. Notamment, le ministère des Finances publiera dorénavant un rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec dans le cadre des élections à date fixe.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
9. Maintenir la qualité et la rigueur des informations produites	<p>Rapport préélectoral</p> <p><i>Cible : Publication d'un rapport préélectoral sur les finances publiques avant le déclenchement des élections à date fixe de l'automne 2018</i></p> <p>.....</p> <p>États financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public</p> <p><i>Cible : Application intégrale des conventions comptables du gouvernement et des normes comptables du secteur public</i></p>
10. Améliorer la visibilité du Ministère auprès des citoyens et des citoyennes	<p>Nombre de visites sur le site Web et les médias sociaux</p> <p><i>Cible : Augmentation de 10 % du nombre de visites sur le site Web et les médias sociaux d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2017-2018</i></p>
11. Faciliter la compréhension du régime fiscal québécois	<p>Nombre d'outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal mis en ligne</p> <p><i>Cible : Maintenir un minimum de trois outils Web actifs</i></p>

## AXE : L'EFFICACITÉ

La fonction publique doit continuellement s'adapter aux réalités qui ne cessent d'évoluer et doit optimiser les façons de faire afin d'être plus efficace, efficiente et productive.

Le ministère des Finances a donc entrepris une révision de ses processus afin d'optimiser l'atteinte des résultats à l'égard de sa mission. Il doit valider et bonifier ses processus menant à la préparation et au suivi du cadre financier du gouvernement de façon optimale et transparente. Pour ce faire, le Ministère analyse les processus en cours et détermine les améliorations nécessaires, le cas échéant. L'optimisation des processus a pour but :

- de maximiser les compétences et la motivation des ressources;
- de responsabiliser le personnel et de stimuler leur engagement;
- de réduire les coûts des activités et de faire face aux nouveaux besoins;
- d'éliminer la duplication d'activités et les activités à faible valeur ajoutée;
- de s'assurer de l'utilisation de mesures de contrôle adéquates et de solutions technologiques optimales.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
12. Améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux	Nombre de processus révisés et améliorés <i>Cible : Dix processus révisés et améliorés au sein du Ministère d'ici 2020</i>

## Orientation 5 : Valoriser l'expertise du personnel du Ministère

### AXE : L'EXPERTISE

L'expertise du ministère des Finances est reconnue et l'enjeu pour ce dernier est de la préserver. Le haut niveau de compétences requis pour assurer la qualité des interventions stratégiques du Ministère ne doit pas être compromis.

Les principales expertises recherchées couvrent l'économie, la fiscalité, la finance, la comptabilité, le droit et l'informatique.

À cet effet, l'expertise du personnel du Ministère ainsi que la compétence de l'organisation contribuent à l'attraction et à la fidélisation des meilleures ressources.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
13. Assurer un haut niveau de compétences spécialisées du personnel	<p>Nombre d'employés et d'employées ayant eu accès à des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques</p> <p><i>Cible : Cinquante participants par année inscrits à des activités de formation</i></p>

### AXE : LE RAYONNEMENT

La vision du Ministère consiste au maintien d'une organisation mobilisatrice contribuant, par son savoir-faire, au partage de la richesse dans toutes les régions du Québec. Elle mise sur une approche responsable de gestion des finances publiques et de développement économique, pour les générations actuelles et futures.

Le Ministère assume un rôle de conseiller stratégique pour le gouvernement dans un environnement qui évolue rapidement et dans lequel les défis sont importants. Il apporte notamment un soutien de services-conseils auprès des ministères et organismes.

Notamment, le Ministère, par l'intermédiaire du Contrôleur des finances, exerce un rôle-conseil en matière de gestion financière en offrant un soutien constant à l'ensemble de l'administration publique. À titre d'exemples, notons que :

- les entités gouvernementales sont informées des orientations à respecter dans l'application des normes comptables et des exigences auxquelles elles doivent répondre en matière de préparation de leurs informations financières;
- des séances de formation et d'information en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôle financier sont élaborées et diffusées.

OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
14. Faire connaître le rôle-conseil exercé par le Ministère et sa contribution à la réalisation des mandats du gouvernement et des ministères et des organismes	<p>Inventaire des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes</p> <p><i>Cible : Liste des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes publiée annuellement dans le rapport annuel de gestion</i></p>

# TABLEAU SYNOPTIQUE

2017-2020

PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES





# TABLEAU SYNOPTIQUE PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE DES FINANCES – 2017-2020

## Mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

## Vision

Le ministère des Finances du Québec, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

## Valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales d'intégrité, d'impartialité, de compétence, de loyauté et de respect, auxquelles s'ajoutent la rigueur, l'excellence et le professionnalisme. Ces valeurs font la réputation du Ministère.

## Enjeux

### UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES

#### Orientation

**Assurer le financement pérenne des services publics dans le respect de l'équilibre budgétaire et de la capacité de payer des Québécois et des Québécoises**

#### Axe, objectifs et indicateurs

**L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE**

- 1. ATTEINDRE ET MAINTENIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE**
  - Cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire atteintes chaque année
  - **Cible :** 100 % des objectifs inscrits dans la Loi
- 2. S'ASSURER QUE LE QUÉBEC REÇOIT SA JUSTE PART DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX**
  - Revenus de transferts fédéraux
  - **Cible :** Part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada
- 3. RÉDUIRE LE POIDS DE LA DETTE EN POURSUIVANT LES VERSEMENTS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS**
  - Versements au Fonds des générations effectués chaque année
  - **Cible :** 100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations
  - **Cible :** 100 % des objectifs inscrits dans la Loi

### UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE

#### Orientation

**Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple**

#### Axe, objectifs et indicateurs

**LA PROGRESSIVITÉ, L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'EFFICIENCE ET LA SIMPLICITÉ DU RÉGIME FISCAL**

- 4. ASSURER L'ÉQUITÉ, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL**
  - Présentation et comparaison du régime fiscal du Québec
  - **Cible :** Une publication par année dans le rapport annuel de gestion
  - Taux de rendement des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal
  - **Cible :** Rendement de neuf dollars par dollar investi dans les projets financés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal
  - Recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux
  - **Cible :** Suites données à 70 % des recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux d'ici 2020
- 5. S'ASSURER QUE LES MESURES FISCALES ATTEignent LES OBJECTIFS AU MEILLEUR COÛT POSSIBLE**
  - Un examen continu du régime fiscal
  - **Cible :** Au moins quatre bulletins d'information par année

#### Orientation

**Mettre en place d'un environnement économique propice à une économie prospère**

#### Axe, objectifs et indicateurs

**LES ASSISES D'UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE**

- 6. FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS, LA PARTICIPATION DE LA POPULATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ AU QUÉBEC**
  - Accroissement de l'emploi au Québec
  - **Cible :** Accroissement de l'emploi au Québec
- 7. MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL GLOBAL POUR FAVORISER L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX (CFI) EN ÉLARGISSANT LES FONCTIONS ADMISSIBLES À LA MESURE FISCALE**
  - Nombre de centres financiers internationaux (CFI)
  - **Cible :** Ajouter deux CFI par année, pour un total de six sur trois ans, au-delà des 51 CFI déjà existants
  - Nombre d'emplois dans le secteur
  - **Cible :** Ajouter 335 employés admissibles dans les CFI sur trois ans, au-delà des 972 employés admissibles déjà existants, pour un total de 1 307

#### L'INVESTISSEMENT

- 8. FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES SOCIÉTÉS**
  - Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés
  - **Cible :** Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés maintenu sous la moyenne canadienne

#### Orientation

**Accroître notre efficience**

#### Axe, objectifs et indicateurs

**LA RIGUEUR ET LA TRANSPARENCE**

- 9. MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA RIGUEUR DES INFORMATIONS PRODUITES**
  - Rapport préélectoral
  - **Cible :** Publication d'un rapport préélectoral sur les finances publiques avant le déclenchement des élections à date fixe de l'automne 2018
  - États financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public
  - **Cible :** Application intégrale des conventions comptables du gouvernement et des normes comptables du secteur public
- 10. AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DU MINISTÈRE AUPRÈS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**
  - Nombre de visites sur le site Web et les médias sociaux
  - **Cible :** Augmentation de 10 % du nombre de visites sur le site Web et les médias sociaux d'ici 2020, par rapport à l'année de référence 2017-2018
- 11. FACILITER LA COMPRÉHENSION DU RÉGIME FISCAL QUÉBÉCOIS**
  - Nombre d'outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal mis en ligne
  - **Cible :** Maintenir un minimum de trois outils Web actifs

#### L'EFFICACITÉ

- 12. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LA GESTION DES TRAVAUX**
  - Nombre de processus révisés et améliorés
  - **Cible :** Dix processus révisés et améliorés au sein du Ministère d'ici 2020

#### Orientation

**Valoriser l'expertise du personnel du Ministère**

#### Axe, objectifs et indicateurs

**L'EXPERTISE**

- 13. ASSURER UN HAUT NIVEAU DE COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES DU PERSONNEL**
  - Nombre d'employés et d'employées ayant eu accès à des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques
  - **Cible :** Cinquante participants par année inscrits à des activités de formation

#### LE RAYONNEMENT

- 14. FAIRE CONNAÎTRE LE RÔLE-CONSEIL EXERCÉ PAR LE MINISTÈRE ET SA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DES MANDATS DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES**
  - Inventaire des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes
  - **Cible :** Liste des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes publiée annuellement dans le rapport annuel de gestion

